

Mairie d'Anvin
258 rue d'Hesdin 62134 ANVIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 SEPTEMBRE 2015

Réunion du 03 septembre à 20 heures en suite des convocations en date du 27 août. Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Dominique MERLIN, de Frédéric REIGNOUX, excusés et de Philippe OBOEUF, absent.

DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

-approbation du compte-rendu à l'unanimité.

-stade : les portes ont été renforcées, la porte de la buvette a été démontée, un grand nettoyage a été effectué.

-carte communale : suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en juillet, Mr le Maire fait part des observations consignées sur le registre et des réponses qui pourraient être apportées. Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de prendre position sur le projet de carte communale.

Vu l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois en date du 05 juin 2015 soumettant à enquête publique le projet de la carte communale,

Vu le déroulement de l'enquête publique du 25 juin au 24 juillet 2015,

Vu les conclusions de la Commission d'Enquête pour la commune d'ANVIN, Mr le Maire présente les observations qui ont été faites ainsi que le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête. Mr le Maire propose de retenir l'observation de Mme Jacqueline PETIT à savoir retrait du zonage CA1 sur la parcelle AC 23, il ne s'agit pas de la zone du camping mais d'une unité foncière appartenant aux propriétaires des parcelles AC 21 et AC 22. La parcelle AC 23 se trouve donc modifiée et la profondeur de la zone C sera limitée au garage existant sur cette parcelle. Mr le Maire propose également de retenir l'observation de Mr THELLIER Jean-Michel et de se conformer à l'avis de la commission d'enquête à savoir le classement d'une partie de la parcelle AB 44 en zone C.

Au vu de ces éléments donnés, Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des personnes présentes (11 voix pour) : **décide**, d'approuver la carte communale de la commune d'ANVIN telle que présentée par Mr le Maire.

-fleurissement : Mme Nivel fait part du résultat suite au passage du jury, la commune conserve le bouquet d'argent avec encouragements en plus. Il a été suggéré de mettre davantage de vivaces. Elle en profite pour remercier vivement le personnel technique ainsi que les bénévoles pour l'aide apportée. Une remarque est faite concernant la potence chez Abzac qui est trop basse. La commune peut également s'inscrire au concours des maisons fleuries : des questions se posent quant au travail que cela représente, cela intéresse-t-il vraiment les habitants, une proposition sera faite dans l'estafette.

-courrier Mr Calau : Mr le Maire fait part du courrier reçu concernant le changement de trajectoire du fossé dans sa parcelle rue du Marais. Comment faire pour rectifier ou pas? Faire une tranchée, poser des tuyaux, ce changement paraît avoir plus de 30 ans, il n'y a peut-être pas lieu d'y retoucher.

-Mr le Maire fait part du décès de Mr Laniez, qui gérât l'éclairage public. Pas de nouvelles concernant la suite.

-Asso 14-18 : une nouvelle association à Erin recherche des archives sur la présence des chars à Erin pendant la 1^{ère} guerre, ainsi que sur la présence de chinois et d'anglais. Un article sera mis dans l'Estafette.

-100 ans de Mme Régnier : la fête se déroulera à Anvin. Ceux qui le peuvent iront faire acte de présence ; un article sera mis dans l'Estafette.

-fusion d'EPCI : les EPCI dont la population est inférieure à 15 000 habitants vont devoir fusionner entre elles pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017. Le Saint-Polois n'est pas concerné mais les EPCI du Pernois, de l'Auxilois et de la région de Frévent peuvent être intéressés par cette fusion. Des rencontres de bureaux ont déjà eu lieu ; il va être très difficile de rassembler 104 communes avec des compétences et des contenus très différents. Le CM aura à se prononcer sous peu sur la proposition de regroupement.

AVANCEES DES TRAVAUX :

- électricité de la salle des fêtes : tout a été remis en état et en conformité. Un devis VMC a été déposé. Le problème de la Poste et de ses nombreuses disjonctions a été évoqué : il faudrait refaire un tableau correct.
- locaux techniques : ils ont été victimes d'un nid de guêpes ; tout a dû être démonté. Le personnel a imaginé d'ouvrir un mur du presbytère pour avoir accès à l'ancienne cuisine et salle de bains.
- menuiseries de la salle des fêtes : l'artisan va intervenir pendant la 2^{ème} semaine des vacances de Toussaint.
- sanitaires de l'école : deux devis sont présentés : Ent Ladant et Equapole ; le montant des travaux pourrait s'élever au maximum à 32 830,90 €, une diminution est possible si le personnel communal est mis à disposition. Un élu s'interroge quant à la non sollicitation d'un artisan local. Le maire s'engage à faire le nécessaire.

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS :

-les bâtiments concernés sont : la Mairie, la Poste, les écoles, la Salle des fêtes, l'Eglise. L'agenda de mise en conformité accessibilité doit être prêt pour le 27/09. Les élus estiment que des efforts ont été faits et sont en cours, donc la demande ira dans ce sens.

ESTAFETTE N° 25 : Mr le Maire appelle à la bonne volonté des élus pour le contenu de l'estafette d'octobre selon les pistes suivantes :

Fleurissement et inscriptions, 14/18, Ducasse- Bimbo- Bimbelle, Mme Régnier, Infos RPI et jeunesse, Associations, Infos reprises concessions, Recette, Elections, Commerçants et artisans locaux, 2 anvinois cyclistes...

CALENDRIER :

4,5,6,7 septembre : ducasse communale

12 septembre : AG maires 62, AG TCA

20 septembre : GPI

29 septembre : don du sang

24 octobre : Mme Régnier

06 et 13 décembre : Elections régionales

QUESTIONS DIVERSES :

-SDF : nettoyage à prévoir pour le 8 septembre (reprise gym le matin et club l'après-midi)

-possibilité d'avoir la SDF le 1^{er} lundi de chaque mois pour Entraide Solidarité : oui, selon calendrier

-mise à disposition du fourgon de la commune pour la ducasse par le comité des fêtes : oui

-achat de nouvelles tenues pour les employés communaux : oui dans la limite du budget alloué

-nettoyage de l'intérieur de l'Eglise par les employés (verdure sur les piliers) + toiture petit bâtiment : oui

-réfection d'une gouttière de l'Eglise

-déroulement repas des aînés : repas le 11 novembre ou colis ?

-des associations se plaignent du manque de présence des élus lors des manifestations.

PROCHAIN CONSEIL :

Lundi 19 octobre